

normal. Toutefois, je ne crois pas que le groupe soit assez nombreux pour nouer des contacts fructueux avec des clients éventuels du National-Canadien. J'ai déjà soulevé cette question à la Chambre.

M. le président: L'avez-vous soulevée avant que votre parti perde le pouvoir?

M. Benidickson: Oui, je l'ai fait, et je crois l'avoir fait avec mon ancien ministre, maintenant assis à mes côtés, l'honorable M. Chevrier. Je persiste à croire que ma proposition a du bon et je la fais au ministre. L'étudierez-vous?

L'hon. M. Hees: Je n'ai eu aucune raison de croire que le nombre actuel des administrateurs n'est pas suffisant.

M. le président: Le ministre est aussi difficile à convaincre que le vôtre l'était.

Voilà qui n'indique certes pas que le comité était unanime à vouloir qu'on augmente le nombre des administrateurs du National-Canadien.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 7 heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, au moment de l'ajournement à six heures, je disais qu'il était assez malséant de la part du ministre de vouloir présenter cette mesure en lui donnant comme caution une recommandation de comité. Il faut d'autres raisons que celle-là. Et le gouvernement doit naturellement prendre cette mesure sous son bonnet.

En écoutant le ministre, je me demandais si le National-Canadien avait lui-même proposé d'augmenter le nombre de ses administrateurs. Le ministre aime à dire devant les députés qu'il ne dirige pas les affaires du National-Canadien, qui y voit lui-même. Il n'en est que le représentant et le rapporteur devant la Chambre. Je crois que personne ne le chicanera là-dessus. Mais le ministre devrait nous dire si c'est la direction du National-Canadien qui a recommandé de porter le nombre de ses dirigeants de 7 à 12. J'aimerais bien le savoir! J'aimerais aussi savoir quand la décision a été prise. En effet, l'an dernier, il n'en a certes pas été question. Le prédécesseur du ministre n'en a pas soufflé mot au comité des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande. A dire vrai, il a bien nettement fait connaître son opinion en ce qui concerne le nombre des administrateurs. J'ai consigné cette opinion au compte rendu et je n'ai pas à la répéter. Nous de ce côté-ci de la Chambre, nous allons nous opposer à la présente mesure législative.

M. Broome: Monsieur le président, l'honorable député me permet-il une question?

L'hon. M. Chevrier: Oui monsieur le président.

M. Broome: Est-ce que l'honorable député prête aussi cette position à l'honorable député de Kenora-Rainy-River?

L'hon. M. Chevrier: Il faudrait, je crois, poser la question à ce dernier.

J'ai rappelé, pour qu'elle figure au hansard, une partie de la discussion qui s'est déroulée au comité l'an dernier. Il était clair qu'elle était alors l'opinion du ministre des Transports précédent. Elle était claire, aussi, la position adoptée par le député de Laurier, position qui était la sienne depuis toujours, car il a toujours été opposé à des mesures du genre de celle-ci, quand il était ministre.

Monsieur le président, si jamais il fut un temps moins propice pour une mesure comme celle-ci, c'est bien aujourd'hui. Il y a 720,000 chômeurs aujourd'hui au Canada et, en dépit de cet état de choses, le gouvernement présente une loi pour augmenter de 7 à 12 le nombre des administrateurs. Douze ouvriers sur cent sont sans travail. Il y a deux décennies que le chômage n'a pas été aussi répandu qu'aujourd'hui au Canada, et dans aucun autre pays industrialisé du monde occidental atteint-il un niveau aussi élevé que chez nous. En dépit de cet état de choses, le gouvernement a décidé d'accroître le nombre des administrateurs du National-Canadien.

Une voix: En quoi cela se rattache-t-il au bill?

L'hon. M. Macdonnell: Le député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Chevrier: Certainement. Si je réussis à entendre la question, je me ferai un plaisir d'y répondre.

L'hon. M. Macdonnell: Je ferai de mon mieux. Je suis incapable de suivre le raisonnement que développe le député; peut-être pourrait-il me fournir des explications. Je ne vois pas en quoi le chômage peut constituer une objection à l'augmentation du nombre des administrateurs car, si elle avait pour objet d'accroître l'efficacité du National-Canadien, cette augmentation devrait aider à obvier au chômage.

L'hon. M. Chevrier: Je dirai que j'attache beaucoup d'importance à la déclaration que j'ai faite, ainsi qu'à la question du député, contrairement à certains interrupteurs qui lancent des observations. Voici ma réponse. Lorsqu'il y a beaucoup de chômage, surtout en ce qui a trait à l'un des chemins de fer canadiens, ce n'est certes pas le moment d'augmenter le nombre de ses administrateurs qui, les députés ne l'ignorent pas, sont grassement rétribués. Me reportant de nouveau à la question soulevée par le député de Greenwood, je dirai que le nombre des employés du National-Canadien a diminué sensiblement, soit à raison de 5,000 par année depuis quatre